



CLUB DE

SAVATE

BOXE

FRANCAISE

Dossier d'inscription

Adulte

Président du S.B.C.D: Mr Serge VERMET

E-mail: savateboxefrancaise.dunkerque@gmail.com

☎ 06 80 68 23 21 / Facebook : Savate Boxing Club Dunkerque

Site Web: <https://savatedunkerque.sportsregions.fr/>



*Photo
à coller
ici*

Mardi : 18h30 -19H30 **Savate Forme**
19H30 - 21H00 Boxe Française
Mercredi: 19H30 - 20H30 **Savate Défense**
Jeudi : 19H30 - 21H00 Boxe Française
Samedi : 17H00 - 19H30 Boxe Française
Dimanche 10H00 - 11H30 Boxe Française

Espace Grand Large – Place de l'ajustage (rue des chantiers de France) 59140 DUNKERQUE

INSCRIPTION **ADULTE** POUR LA SAISON 2026 / 2027

Homme ☐ Femme ☐

NOM _____ PRENOM _____

DATE DE NAISSANCE ____ / ____ / ____ NATIONALITE _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

☐ Fixe _____ ☐ Mobile _____

e-mail _____ @ _____

Disciplines: **Boxe Française** ☐ **Savate Forme** ☐ **Savate Défense (16 ans et +)** ☐

Je **déclare** posséder une assurance responsabilité civile individuelle sur la période de mon inscription annuelle :

Nom de l'Assureur :

Numéro de RC :

Je **déclare** accepter le co-voiturage lors des différents déplacements dans le cadre des sorties en groupe

Je **déclare** avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur du club et, en particulier, la renonciation à mon droit à l'image dans le cadre des activités du S.B.C.D.

Date :

Nom prénom et signature :

Pièces à fournir :

☐ Photo récente à coller en haut de cette fiche

☐ Cotisation annuelle de 100 €

(Veuillez libeller vos chèques à l'ordre du **SAVATE BOXING CLUB DE DUNKERQUE**)

Pour les virements :

Titulaire : Savate Boxing Club DKE / IBAN : FR76 3000 3007 9000 0372 6440 106/

BIC-Adresse Swift : SOGEFRPP

③ Fournir un document de santé selon votre situation (cf. paragraphe VII du règlement intérieur)

REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

I - ADMINISTRATION:

Toute adhésion est subordonnée à la présentation d'un dossier d'inscription complet qui comprend une fiche signalétique, un certificat médical précisant « **apte à la pratique de la Savate Boxe Française en compétition** » et le règlement d'une cotisation annuelle intégrant le coût de la licence fédérale.

La cotisation est exigible dès l'inscription pour les nouveaux adhérents.

En cas de réinscription, elle doit être payée **avant le 1er octobre** de chaque année.

Un comportement et un langage corrects ainsi que le respect de l'ensemble des adhérents seront exigés lors des entraînements. En cas de manquement, une sanction disciplinaire (suspension, radiation) pourra être portée envers l'adhérent non respectueux du présent règlement et des statuts du S.B.C.D.

II - SECURITE ET MATERIEL:

Le port de bijoux (montres, boucles, chaînes, colliers, bagues, piercing...) est interdit pour des raisons évidentes de sécurité.

La tenue devra être décente, propre et appropriée à la pratique de la SAVATE BOXE FRANCAISE (maillot et pantalon de sport) à savoir que shorts et bermudas sont proscrits. Lors des entraînements, le **port de chaussures de ville est interdit**. Les chaussures homologuées par la FFSBF & DA sont préconisées, toutefois les chaussures de sport à semelle lisse restent tolérées, selon avis de l'enseignant.

Le prêt de gants à l'entraînement sera seulement autorisé par l'enseignant du club et pour une durée maximale de 3 mois. En cas de nécessité, le casque sera prêté par le club.

Concernant la protection individuelle, l'adhérent devra se procurer **obligatoirement** un protège-dents, des bandes (genre Velpeau) ou mitaines, une coquille, des jambières, un protège-pubis et un protège-poitrine pour les féminines.

III – COMPETITION, PASSAGE DE GRADE OU DIPLOME:

La participation aux compétitions, le passage de grade ou de diplôme se référant à la Savate seront autorisés suivant avis de l'enseignant du club comme précisé dans le règlement de la FFSBF & DA.

Lors des compétitions, le port des couleurs du club, qui sont « **le bleu et le blanc** », sera obligatoire.

IV – DROIT A L'IMAGE:

Par son adhésion, tout licencié, ou son représentant légal pour les mineurs, déclare renoncer au droit à l'image dans le cadre des activités du club et autorise celui-ci à publier des visuels (photos /vidéos) à des fins de communication ou de promotion sur tous supports (site internet, affichage papier, facebook)

V – PARTICIPATION AUX COURS :

Afin d'observer une certaine progression, il est nécessaire de participer à **un entraînement par semaine au minimum**. L'adhérent s'engage également à **respecter les horaires**, les échauffements indispensables au bon déroulement de la séance ayant lieu au début de chaque créneau.

Rappel : le club ne peut être tenu responsable en cas de perte ou de vol de vêtements, d'objets de valeurs dans l'enceinte du club ou lors des déplacements

VI – ASSURANCE :

Chaque licencié est assuré, toutefois la FFSBF & DA propose la souscription d'une assurance complémentaire à la charge de l'adhérent. L'assurance fédérale ne remplace pas les dispositifs de droit communs (assurance responsabilité individuelle, sécurité sociale /mutuel).

VII –Transport:

Chaque licencié bénévole est amené à transporter si il le désire des jeunes ou des adultes pour se rendre à des manifestations, ou compétitions. Il s'engage à avoir en sa possession une assurance, un permis de conduire valide, et un véhicule en règle pour transporter les membres du club ou les accompagnants (le club ne pourra pas être tenu responsable en cas d'incident, d'accident ou de fautes concernant le code de la route)

VII –Certificat médical

- Pour les **débutants** un certificat médical **obligatoire** est demandé. Certificat médical spécifiant «**apte à la pratique de la Savate en compétition**» .

- Pour les boxeurs en **compétition** faire remplir par le médecin le carnet médical

- Pour les **initiés**, répondre au questionnaire disponible à l'adresse suivante :

<https://demarchesadministratives.fr/formulaires/cerfa-15699-01-renouvellement-de-licence-dune-federation-sportive-questionnaire-de-sante-qs-sport> puis remplir l'attestation santé



QUESTIONNAIRE DE SANTÉ POUR LES MAJEURS

Le questionnaire de santé (CERFA n°15699*01- QS - Sport) permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

- *Si toutes les réponses sont négatives, il suffit de compléter et présenter l'attestation ci-dessous au club. Afin de respecter le secret médical, le questionnaire de santé ne doit pas être remis au club ni à la Fédération*
- *Si une ou plusieurs réponse(s) est/sont positives, il faut consulter un médecin pour établir un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive et/ou à la compétition sous forme d'assaut. Il est utile de lui apporter le questionnaire complété.*

Pour la pratique de la compétition sous forme de combat, la présentation du certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la compétition sous forme de combat, valable un an de date à date, reste obligatoire.

ATTESTATION POUR LES PERSONNES MAJEURES

Dans le cadre du renouvellement de ma licence et conformément aux dispositions spécifiques du Code du Sport et des Règlements Médicaux de la Fédération Française de Savate boxe française et Disciplines Associées, je, soussigné(e) :

Mme / Mr (rayer la mention inutile),

Prénom :Nom :

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé « QS SPORT » - Cerfa N° 15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions. Afin de respecter le secret médical, le questionnaire de santé « QS SPORT » renseigné ne doit pas être remis ni au club ni à la Fédération.

Fait à, le .. / .. /

Signature :